Valeur du témoignage d'un policier (d'une personne asserment

Par **macmich**, le **27/05/2005** à **16:55**

Bonjour.

Je suis à la recherche de l'information suivante : j'ai entendu dire que le témoignage d'un policier (ou plus largement d'un officier de police assermenté), valait celui de 2 quidams.
Questions :

1) est-ce vrai ?
2) si oui, quelles sont les réferences de ou des articles de lois qui traite du sujet ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **jeeecy**, le **27/05/2005** à **20:54**

ce n'est pas un qui vaut 2 mais le temoignage du policier qui vaut plus que le temoignage d'un quidam

par contre si il y a 2 quidams alors le policier risque d'avoir tord

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés